

VET-PROFILES

Version: Français

Ce document est une traduction et est fourni uniquement à titre d'information. Il n'a pas de force légale. En conséquence, en cas de litige sur l'interprétation d'un article, le texte de la version originale anglaise prévaudra toujours.

Contenu

0	Introduction	3
	Compétences des diplômé(e)s Vetsuisse	5
	Chapitre 1	5
1	Domaines généraux de compétence	5
1.1	Expertise vétérinaire	6
1.2	Science vétérinaire	6
1.3	Communication	6
1.4	Collaboration / Travail en équipe	7
1.5	Promotion de la santé et protection des animaux	7
1.6	Professionnalisme	8
1.7	Apprentissage permanent tout au long de la vie	8
	Chapitre 2	9
2	Entrustable Professional Activities (EPA)	9
2.1	Nommer et décrire les structures corporelles et les fonctions des organismes sains et malades	10
2.2	Établir d'un dossier clinique	10
2.3	Manipuler et immobiliser/maîtriser les animaux	10
2.4	Réaliser des examens cliniques ou post-mortem et évaluer l'état de santé et le bien-être d'un animal ou de groupes d'animaux	11
2.5	Établir une liste de problèmes et prioriser les diagnostics différentiels	11
2.6	Pratiquer des interventions cliniques courantes	11
2.7	Recommander des tests diagnostiques et de dépistage (screening), prélever et manipuler des échantillons, utiliser les dispositifs médicaux	12
2.8	Interpréter les résultats de tests diagnostiques et de dépistage (screening)	13
2.9	Identifier un patient exigeant des soins d'urgence et initier ces soins d'urgence	13
2.10	Développer un plan de gestion/de traitement, prescrire et administrer des médicaments de manière sûre ou proposer des mesures d'accompagnement dans certaines situations	13
2.11	Documenter les résultats médicaux obtenus	14
2.12	Communiquer efficacement avec les propriétaires d'animaux, avec des médecins vétérinaires et autres intervenants	14
2.13	Promouvoir la protection des animaux et la santé publique	15
2.14	Acquérir, appliquer et communiquer des connaissances scientifiques	15

0 Introduction

Les VET-PROFILES dérivent du concept „Principal Relevant Objectives and a Framework for Integrative Learning and Education in Switzerland“, développé à l’origine pour la médecine humaine. Ils décrivent les objectifs de formation basés sur la compétence à l’intention des étudiant(e)s ayant obtenu leur master en médecine vétérinaire.

Le document décrit les principaux domaines de compétence (rôles) dans lesquels les médecins vétérinaires agiront après leur diplôme. Il liste les compétences et les qualifications générales qui permettront aux diplômé(e)s de fonctionner dans ces différents rôles. En plus des qualifications vétérinaires spécifiques, ce document mentionne également les compétences relevant des domaines de la science vétérinaire, de la communication, de la collaboration (travail en équipe), de la santé, de la conduite professionnelle ainsi que de l’apprentissage permanent tout au long de la vie.

Les études de médecine vétérinaire couvrent un large spectre d’espèces animales et de disciplines. Elles ont pour but de préparer l’insertion des étudiant(e)s dans de nombreuses professions cliniques ou non-cliniques. Une formation continue ou une spécialisation post- graduée constituent une composante essentielle de toute profession vétérinaire. En début de carrière, les médecins vétérinaires nécessitent encore une supervision au niveau de nombreuses activités professionnelles. Néanmoins, ils seront confrontés à diverses situations particulières et devront assumer des tâches à un haut degré d’autonomie, ce qui signifie qu’ils n’auront parfois recours qu’à une supervision limitée (distante) lors de soins de base notamment.

En pratique clinique, les diplômé(e)s vétérinaires sont principalement employé(e)s en tant qu’assistant(e)s. Leurs superviseurs leur délèguent des activités professionnelles selon leur grade de compétences. Les diplômé(e)s sont supposé(e)s être en mesure de résoudre des problèmes cliniques de base sans supervision directe de la part de leurs collègues. Le programme d’enseignement vétérinaire doit cependant aussi garantir l’acquisition d’une certaine „autonomie professionnelle“ permettant aux jeunes médecins vétérinaires d’assumer diverses procédures et situations juste après l’obtention de leur diplôme. Un apprentissage permanent tout au long de la profession exercée permet en partie l’acquisition de nouvelles qualifications cliniques.

Dans de nombreux domaines professionnels cliniques et non-cliniques, les diplômé(e)s poursuivent généralement une formation post-graduée supervisée en premier lieu avant d’être en mesure de travailler indépendamment par la suite. Une telle formation se divise couramment en deux phases: la phase préliminaire (par ex. Internship ou doctorat) et la phase avancée (Residency ou post-doctorat). Le programme d’enseignement vétérinaire garantit l’inscription à des programmes de formation sur le plan international aux jeunes diplômé(e)s si ceux-ci sont requis dans le cadre de certaines disciplines.

Dans le chapitre 2, les VET-PROFILES définissent les compétences essentielles auxquelles les diplômé(e)s doivent parvenir en tant qu’activités professionnelles pouvant être réalisées de manière autonome (EPAs - Entrustable Professional Activity). Même lors du tout premier jour où ils exercent leur profession, on attend des diplômé(e)s qu’elles/ils soient en mesure de réaliser les tâches requises listées par la suite avec un certain degré d’indépendance.

Le but fixé est la capacité des diplômé(e)s à s’adapter rapidement à leur environnement de travail. Les EPAs sont „autonomes“ lorsqu’un superviseur est certain que les diplômé(e)s possèdent les connaissances, les compétences et l’attitude requises pour la tâche et qu’elles/ils seront en mesure de chercher de l’aide si nécessaire. Cette „autonomie“ se gagne tout au long du programme d’enseignement et les instructrices/instructeurs évaluent régulièrement la performance des diplômé(e)s à ce niveau avant de la certifier définitivement.

Les VET-PROFILES listent les EPAs fondamentales qui se définissent comme les activités les plus courantes à réaliser par les diplômé(e)s dès le tout début de leur carrière.

Celles-ci incluent:

- Les compétences essentielles dès le 1er jour de travail
- Les tâches à haut risque ou propices aux erreurs
- Les tâches exemplaires de l'interaction de différents rôles

Cette liste des compétences requises par ces principales EPAs n'est aucunement exhaustive. Elle décrit les compétences minimales et essentielles que l'étudiant(e) devra acquérir lors de son programme d'enseignement vétérinaire, lesquelles seront ensuite évaluées par ses professeurs.

Les VET-PROFILES permettent la planification du programme d'enseignement et orientent les étudiant(e)s vers leurs futurs rôles professionnels, tout en leur communiquant les connaissances primordiales et les compétences requises pour cela. Les VET-PROFILES ne se concentrent pas sur des matières/disciplines enseignées. Ce sont les sciences naturelles de base et la science vétérinaire qui sont à la base de tout EPA.

Les objectifs de formation au niveau de chaque matière ou de modules incluant plusieurs matières sont listés dans des documents complémentaires dans chaque faculté. Les acquis d'apprentissage issus de ces documents se réfèrent aux EPAs et aux domaines de compétence définis dans les VET-PROFILES. Cela permet aux professeurs de planifier, de coordonner et d'adapter régulièrement leur programme d'enseignement selon le contexte de la formation en médecine vétérinaire de base. Cela met ainsi en valeur le savoir de base que les étudiant(e)s nécessitent pour les différentes activités professionnelles qu'elles/ils choisiront par la suite.

Compétences des diplômé(e)s Vetsuisse

Chapitre 1

1 Domaines généraux de compétence

Ce sont les domaines dans lesquels les jeunes médecins vétérinaires accompliront habituellement leurs tâches juste après leur examen. Ces jeunes diplômé(e)s nécessitent pour cela des compétences de base dans chacun de ces domaines, lesquelles leur permettront de bien démarrer dans leur activité professionnelle et elles/ils auront à accroître constamment ces mêmes compétences afin de répondre aux exigences de leur activité professionnelle par la suite.

Les domaines généraux de compétence regroupent:

1. L'expertise vétérinaire
2. La science vétérinaire
3. La communication
4. La collaboration / Le travail en équipe
5. La promotion de la santé et la protection des animaux
6. Professionnalisme
7. L'apprentissage permanent tout au long de la vie

Il est important de souligner ici que ce chapitre ne donne pas une liste explicite et globale des connaissances relatives aux différentes disciplines. Les divers domaines se chevauchent en partie de telle sorte que des aptitudes particulières sont alors requises pour plusieurs d'entre eux (par ex. la communication). Cela implique de ce fait une certaine redondance au niveau des compétences décrites.

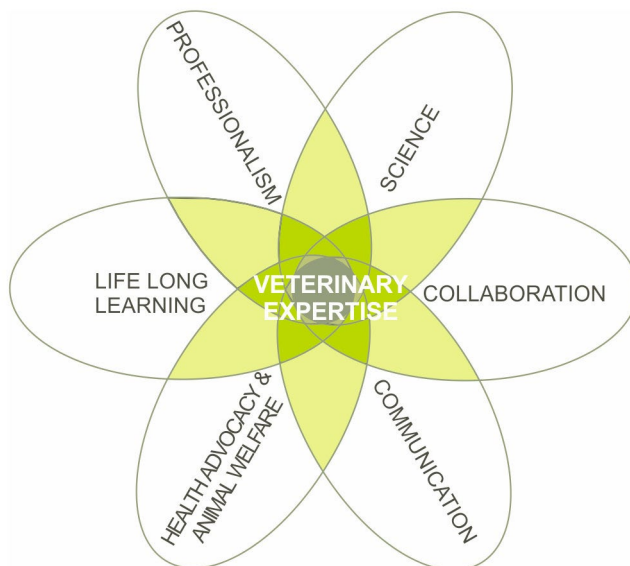


Diagramme en fleur représentant les compétences de base d'un médecin vétérinaire. L'expertise vétérinaire en est l'élément central. La taille des ellipses ne reflète en aucun cas l'importance relative de chacun des domaines illustrés.

1.1 Expertise vétérinaire

L'expertise vétérinaire est la compétence centrale transmise par le programme d'enseignement. Le terme d'expertise porte sur le rôle d'un médecin vétérinaire dans le cadre de son travail où il sera responsable de la gestion de problèmes liés à la santé et au bien-être des animaux.

Les médecins vétérinaires disposent d'un large savoir relatif à la santé et à la protection des animaux. Ils recueillent des informations issues de différentes sources, procèdent à des examens ciblés et initient des examens complémentaires. Ils interprètent les résultats obtenus et les observations faites, ce qui leur permettra d'en tirer des conclusions pertinentes. Ils entreprennent des traitements ou autres mesures adéquates, s'assurent que les résultats soient appropriés et agissent conformément à la législation en vigueur.

Les diplômé(e)s sont en mesure:

- d'expliquer les structures et les mécanismes sous-jacents qui gèrent le développement, la fonction et le comportement des animaux, du niveau moléculaire jusqu'au niveau de l'ensemble de l'organisme,
- d'intégrer leurs connaissances de la science vétérinaire de base dans leur raisonnement pour pouvoir proposer des procédures et examens pertinents,
- de pratiquer une médecine vétérinaire fondée sur l'expérience clinique,
- d'incorporer et d'appliquer les principes de l'éthique biomédicale, clinique et animale dans leur travail journalier,
- de respecter la législation relative à leur profession.

1.2 Science vétérinaire

Les médecins vétérinaires sont en possession d'un large spectre de connaissances et de compétences qui leur permettent de soutenir la recherche biomédicale ou de faire carrière dans le domaine de la recherche clinique et biomédicale. Ils font ici recours à leur savoir de base relatif à la science biomédicale et animale. Ils sont en mesure d'accéder à des programmes de formation post-doctoraux dans le domaine de la recherche et d'acquérir ainsi progressivement des compétences scientifiques complémentaires.

Les diplômé(e)s sont en mesure:

- de mettre en application une réflexion critique combinée à leurs connaissances vétérinaires pour toute approche de recherche animale,
- d'intégrer un raisonnement éthique à toute utilisation d'animaux dans la recherche et d'agir conformément au concept des 3 R (replace, refine, reduce),
- d'acquérir, de comprendre et de communiquer des connaissances scientifiques,
- de participer à des programmes doctoraux de recherche sur le plan international.

1.3 Communication

Les médecins vétérinaires doivent établir et maintenir des relations avec leurs clients, collègues et autres intervenants dans leur domaine d'emploi. Ils sont en mesure d'adapter leur communication à toute sorte de situations. En milieu clinique, les médecins vétérinaires font recours à une communication basée sur le client. Ils évaluent pour ce faire les symptômes cliniques du patient et écoutent attentivement les rapports des clients sur la base de leur expérience avec la maladie de leur animal. Ils doivent aussi être en mesure de sonder le point de vue des propriétaires avec empathie. Les médecins vétérinaires maîtrisent une bonne communication orale et écrite de même que toute communication électronique avec des collègues issus de diverses branches professionnelles.

Les diplômé(e)s sont en mesure:

- de maintenir des relations de compréhension mutuelle, d'empathie et de confiance avec les clients dans le cadre du traitement et du bien-être de leurs animaux,
- d'obtenir des informations détaillées de la part des clients dans le cas précis concernant leurs animaux,
- de gagner le respect et le consentement des clients ou autres personnes impliquées concernant le traitement et les prescriptions à suivre,

- d'expliquer aux clients les risques, les avantages et les alternatives du traitement proposé et de le justifier en tant que tel,
- de maîtriser une bonne communication orale et écrite de même que toute communication électronique avec les clients, collègues de travail, experts en tout genre, autorités sanitaires et scientifiques,
- d'obtenir des informations issues de sources diverses, incluant la télé-médecine et les technologies digitales actuelles,
- d'établir des documents dont la terminologie est adaptée au public visé, tout en respectant les exigences professionnelles et légales.

1.4 Collaboration / Travail en équipe

Le travail d'un médecin vétérinaire est généralement un travail d'équipe afin d'assurer une plus grande efficacité. Il endosse la responsabilité pour son équipe et les tâches à remplir. Cela suppose donc des connaissances de base en ce qui concerne le travail en équipe.

Les diplômé(e)s sont en mesure:

- de respecter les différentes fonctions, responsabilités, perspectives et ressources prises par certains membres de l'équipe,
- de faire usage de leurs compétences en communication afin de viser un objectif commun et de solliciter les activités de collaboration,
- de continuer à travailler correctement lorsque le volume de travail ou la situation de stress augmentent,
- d'agir en tant que leader ou membre d'équipe selon l'expérience, les compétences ou le contexte,
- de reconnaître le moment où il sera pertinent de référer un cas à un collègue ou d'en discuter avec des collègues disposant d'une expertise complémentaire dans le domaine dont il est question,
- d'endosser les responsabilités d'autres membres de l'équipe en cas d'urgence.

1.5 Promotion de la santé et protection des animaux

Les médecins vétérinaires disposent de connaissances et de compétences qui sont essentielles pour la santé publique humaine et vétérinaire ainsi que pour la protection des animaux. C'est leur devoir de reconnaître et de promouvoir activement l'importance de la santé publique vétérinaire, de la médecine vétérinaire de prévention, de la surveillance, de la sécurité alimentaire et de la protection des animaux.

Les diplômé(e)s sont en mesure:

- de reconnaître le rôle central et les fonctions que jouent les soins vétérinaires primaires et la médecine de prévention au niveau de la population animale mais aussi de reconnaître ses effets sur la santé humaine et l'environnement,
- de considérer le point de vue de la population comme un aspect fondamental de la santé publique vétérinaire,
- d'appliquer le concept „One Health“ („une seule santé“) à leur mode de travail,
- de reconnaître les situations qui affectent le bien-être des animaux ou qui violent les droits des animaux et d'agir en sorte,
- de travailler de pair avec divers intervenants afin d'identifier les déterminants de la santé animale, du bien-être animal et de la sécurité alimentaire,
- de reconnaître les situations qui nécessitent une intervention immédiate afin de rétablir le bien-être d'un animal,
- de reconnaître les situations qui violent les droits des animaux et d'agir en sorte.

1.6 Professionnalisme

On entend par professionnalisme le comportement et l'attitude professionnelle que l'on attend d'un médecin vétérinaire. Raisonement éthique, pratique réfléchie, auto-régulation, perfectionnement professionnel, bien-être personnel et compréhension de base des aspects socio-économiques sont des éléments essentiels de son travail quotidien.

Les diplômé(e)s sont en mesure:

- de témoigner de la responsabilité professionnelle endossée, de respecter les exigences et codes professionnels et légaux,
- de veiller à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels des clients,
- d'observer la réglementation générale de sécurité au travail,
- de travailler conformément aux principes économiques des entreprises vétérinaires (par ex. cabinets)
- de reconnaître et de répondre de façon adéquate aux conflits d'intérêts (en cherchant aussi le support de confrères dans certains cas),
- de solliciter un feedback concernant leur performance ou d'y répondre,
- de reconnaître leurs propres limites professionnelles et de ne pas hésiter à chercher de l'aide si nécessaire.

1.7 Apprentissage permanent tout au long de la vie

Un apprentissage permanent tout au long de la vie et une formation continue sont des éléments essentiels de la profession vétérinaire. Les médecins vétérinaires doivent développer et maintenir une réflexion critique au sujet de l'information scientifique et des progrès atteints dans le domaine de la médecine vétérinaire. Les étudiant(e)s participent à une culture générale d'apprentissage permanent au sein de la Faculté Vetsuisse. Chacun d'entre eux définit cependant sa propre méthode d'apprentissage et reçoit régulièrement un feedback sur son développement.

Les diplômé(e)s sont en mesure:

- de comprendre la nécessité d'un apprentissage permanent tout au long de la vie et d'une formation continue post-graduée,
- de développer leur propre méthode d'apprentissage et d'accroître ainsi leurs compétences,
- de planifier le déroulement de leur carrière professionnelle et leur formation continue.

Chapitre 2

2 Entrustable Professional Activities (EPA)

Nr. EPA	Titre
1	Nommer et décrire les structures corporelles et les fonctions des organismes sains et malades
2	Établir d'un dossier clinique
3	Manipuler et immobiliser/maîtriser les animaux
4	Réaliser des examens cliniques ou post-mortem et évaluer l'état de santé et le bien-être d'un animal ou de groupes d'animaux
5	Établir une liste de problèmes et prioriser les diagnostics différentiels
6	Pratiquer des interventions cliniques courantes
7	Recommander des tests diagnostiques et de dépistage (screening), prélever et manipuler des échantillons, utiliser les dispositifs médicaux
8	Interpréter les résultats de tests diagnostiques et de dépistage (screening)
9	Identifier un patient exigeant des soins d'urgence et initier ces soins d'urgence
10	Développer un plan de gestion/de traitement, prescrire et administrer des médicaments de manière sûre ou proposer des mesures d'accompagnement dans certaines situations
11	Documenter les résultats médicaux obtenus
12	Communiquer efficacement avec les propriétaires d'animaux, avec des médecins vétérinaires et autres intervenants
13	Promouvoir la protection des animaux et la santé publique
14	Acquérir, appliquer et communiquer des connaissances scientifiques

2.1 Nommer et décrire les structures corporelles et les fonctions des organismes sains et malades

L'étudiant(e) décrit les structures et les fonctions corporelles d'un animal (de la molécule jusqu'au niveau de tout l'organisme). Elle/Il fait usage de ses connaissances pour identifier et décrire les écarts survenus au niveau d'une situation saine et physiologique.

Compétences requises:

- appliquer ses connaissances de base concernant les structures et les fonctions (de la molécule jusqu'au niveau de tout l'organisme) selon le contexte du problème vétérinaire,
- décrire les changements fonctionnels et morphologiques d'un animal et expliquer les conséquences qui en résultent au niveau de tout l'organisme,
- expliquer l'impact de la génétique, de l'épigénétique, de l'environnement, des microorganismes, de la nutrition, du bien-être de même que des interventions pharmacologiques sur les structures et les fonctions corporelles.

2.2 Établir d'un dossier clinique

L'étudiant(e) procède à une anamnèse complète et minutieuse. Elle/Il recueille des informations issues de sources secondaires si nécessaire. L'étudiant(e) est capable d'adapter ses méthodes de communication aux besoins de chaque client, à chaque cas ou situation.

Compétences requises:

- maîtriser des techniques d'entretien axées sur les besoins et attentes des clients,
- faire usage d'un raisonnement clinique lors de la recherche d'informations,
- examiner les problèmes et les situations anormales concernant un seul animal ou un troupeau/groupe d'animaux
- identifier des problématiques sans même qu'elles ne soient mentionnées spontanément par le propriétaire de l'animal,
- Identifier et faire usage de sources d'information alternatives pour compléter l'anamnèse.

2.3 Manipuler et immobiliser/maîtriser les animaux

L'étudiant(e) évalue le comportement d'un animal présenté avant et pendant sa manipulation. Elle/ Il est en mesure d'appliquer des techniques de manipulation et d'immobilisation approuvées lors d'une série de démarches telles qu'un examen clinique, un prélèvement d'échantillon, l'administration d'une médication ou des interventions médicales. L'étudiant(e) effectue les préparatifs nécessaires pour assurer une manipulation sans danger et est en mesure d'instruire d'autres personnes à cet effet.

Compétences requises:

- assurer une hygiène appropriée et des procédures de protection avant, pendant et après la manipulation,
- utiliser des procédés manuels d'immobilisation des animaux ainsi que divers dispositifs sélectionnés à cette fin pour pouvoir assurer un usage approprié et sans danger,
- enseigner à de tierces personnes les méthodes techniques et manuelles d'immobilisation afin d'assurer une manipulation sans danger,
- Identifier des situations pour lesquelles une immobilisation pharmacologique est indiquée et choisir pour cela la méthode appropriée
- diriger, déplacer et soulever les animaux en utilisant toute une gamme de dispositifs techniques et manuels approuvés,
- prendre en compte les espèces animales, les facteurs environnementaux, la condition physique du patient, etc. lors de la prise en charge de nouveaux-nés ou de patients malades ou en gestation,
- expliquer la manipulation d'animaux de laboratoire ou exotiques.

2.4 Réaliser des examens cliniques ou post-mortem et évaluer l'état de santé et le bien-être d'un animal ou de groupes d'animaux

L'étudiant(e) est capable de procéder à un examen physique général ou post-mortem d'un animal. Elle/Il évalue le statut de santé et le bien-être d'un animal ou d'un groupe d'animaux et identifie les facteurs de risque qui pourraient potentiellement contribuer à des troubles de la santé ou du bien-être des animaux. Au niveau d'un troupeau, l'étudiant(e) élargit l'étendue de son examen en prenant compte de l'environnement et de la gestion.

Compétences requises:

- évaluer le signalement, le score de condition physique (body condition score), l'indice de condition musculaire (muscle condition score) et le comportement général d'un animal ou de groupes d'animaux,
- procéder à un examen physique, identifier et décrire les résultats normaux et anormaux recueillis,
- examiner l'environnement, la nutrition et la gestion au niveau d'un troupeau,
- initier des examens complémentaires et des procédures diagnostiques requises sur la base d'une décision justifiée,
- démontrer l'utilisation efficace de techniques appropriées et d'équipements se prêtant à des examens complémentaires des animaux, de leur environnement et de leur gestion,
- évaluer et analyser les indicateurs de santé et de données de production,
- faire usage des données de gestion des troupeaux (indicateurs) afin de pouvoir interpréter les problèmes du troupeau,
- évaluer les régimes et les pratiques alimentaires des animaux,
- procéder à un examen post-mortem sur des animaux de compagnie et de rente,
- identifier et décrire des modifications macroscopiques au niveau des organes et des tissus et formuler un diagnostic macroscopique approprié.

2.5 Établir une liste de problèmes et prioriser les diagnostics différentiels

L'étudiant(e) est capable de récapituler les informations essentielles déjà existantes, issues de l'anamnèse, d'examens physiques ou post-mortem et d'évaluations diagnostiques antérieures afin d'établir une liste des diagnostics différentiels possibles.

Compétences requises:

- évaluer le degré de pertinence et d'urgence de signes cliniques et diagnostiques,
- établir une liste des diagnostics différentiels les plus courants pour problèmes courants,
- dresser et adapter une liste complète des diagnostics différentiels pour résultats cliniques et post-mortem,
- intégrer des informations épidémiologiques (probabilité de maladies) dans le raisonnement clinique,
- reconnaître et identifier des dangers zoonotiques éventuels,
- reconnaître et identifier une intoxication éventuelle,
- reconnaître et identifier des risques sur le plan de la biosécurité.

2.6 Pratiquer des interventions cliniques courantes

L'étudiant(e) se prépare elle-même/lui-même ainsi que l'animal pour des procédures vétérinaires courantes. Elle/Il applique pour cela ses connaissances issues des domaines de l'anatomie, de la physiologie, des indications et contreindications, des risques, des avantages et des alternatives possibles. L'étudiant(e) prend les dispositions nécessaires afin d'éviter ou de gérer d'éventuelles complications lors d'interventions.

Compétences requises:

- procéder à des soins de base et à la préparation de simples interventions selon l'espèce animale concernée,
- respecter les principes d'asepsie et optimiser la sécurité du patient et de l'environnement durant l'intervention,
- administrer des médicaments et une fluidothérapie par voie appropriée (par ex. orale, topique, sous-cutanée, intra-musculaire, intra-veineuse, intra-péritonéale, intra-vaginale, rectale),
- faire usage de procédures d'imagerie diagnostique courantes,
- choisir les méthodes anesthésiques appropriées et adaptées à l'espèce animale, au type d'intervention et à la condition de l'animal,
- faire usage de l'équipement anesthésique, préparer l'animal et surveiller l'anesthésie, contribuer au rétablissement post-anesthésique, se préparer à d'éventuelles complications post-anesthésiques tout en essayant de les éviter,
- préparer une intervention chirurgicale en asepsie,
- procéder à des soins de plaie de base, sutures et simples interventions y comprises,
- pose de différents types de bandages et de pansements,
- procéder à des euthanasies,
- expliquer des procédures médicales et chirurgicales courantes.

2.7 Recommander des tests diagnostiques et de dépistage (screening), prélever et manipuler des échantillons, utiliser les dispositifs médicaux

L'étudiant(e) est capable de recommander une évaluation diagnostique appropriée de premier choix pour un patient, un troupeau ou une population d'animaux. Elle/Il prélève des échantillons appropriés d'animaux vivants ou morts et les soumet à des tests complémentaires. Elle/Il sait manier correctement l'équipement de laboratoire de base et procède à des tests standard fréquemment utilisés.

Compétences requises:

- justifier la nécessité d'un test diagnostique complémentaire en donnant des raisons fondées,
- intégrer sensibilité, spécificité et prévalence lors de la recommandation et de l'interprétation de tests courants,
- mettre en place une stratégie de prélèvements (pour un seul animal ou des groupes d'animaux),
- sélectionner et utiliser des méthodes et matériaux appropriés,
- déterminer la taille et la quantité appropriées d'un échantillon (y compris la quantité et la taille minimales de l'échantillon),
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité afin de minimiser le risque de contamination, d'infection et d'accumulation d'agents pathogènes,
- préparer et faire usage de l'équipement d'imagerie diagnostique,
- prélever des échantillons de tissus et de liquides corporels à des fins diagnostiques de routine en utilisant les techniques appropriées,
- préserver, étiqueter, emballer et envoyer des échantillons biologiques,
- procéder à des tests de base comme effectués systématiquement dans des cabinets vétérinaires sur des échantillons cliniques tels que le sang, l'urine, le lait, les fèces en utilisant l'équipement approprié,
- procéder à un examen cytologique et histologique de base.

2.8 Interpréter les résultats de tests diagnostiques et de dépistage (screening)

L'étudiant(e) interprète les résultats auxiliaires de tests de laboratoire et les intègre à son raisonnement clinique. L'étudiant(e) fait la distinction entre des résultats urgents et non-urgents et agit en conséquence.

Compétences requises:

- analyser les résultats de l'imagerie diagnostique de première ligne,
- interpréter un rapport de laboratoire de diagnostic dans le contexte d'un problème clinique,
- analyser les données relatives à un animal ou à la production,
- utiliser des valeurs de référence et faire la distinction entre des anomalies insignifiantes courantes et des résultats cliniques pertinents,
- incorporer des différences de valeurs et de seuils de référence concernant l'espèce animale, la race, le sexe et l'âge des animaux dans l'interprétation des résultats de tests,
- expliquer l'interférence que peuvent présenter des tests de laboratoire en raison de modifications de la qualité de l'échantillon.

2.9 Identifier un patient exigeant des soins d'urgence et initier ces soins d'urgence

L'étudiant(e) est en mesure d'évaluer, de reconnaître et de prioriser les paramètres vitaux normaux et anormaux des animaux. Elle/Il priorise les patients qui nécessitent des soins immédiats et gère leur prise en charge et leur gestion. L'étudiant(e) est capable de procéder à des soins d'urgence de base et reconnaît le moment où il lui faudra demander de l'aide à ses collègues. Elle/Il surveille la réaction de l'animal face aux interventions déjà survenues et ajuste le plan de thérapie en fonction.

Compétences requises:

- évaluer la sévérité de la maladie/situation d'un animal,
- recueillir et surveiller les paramètres vitaux des animaux,
- reconnaître les maladies potentiellement mortelles ou graves,
- procéder à des soins d'urgence de base,
- expliquer les étiologies sous-jacentes possibles, responsables de la dégradation de la condition de l'animal,
- initier un plan d'intervention pour un patient souffrant d'une décompensation et chercher de l'aide rapidement,
- reconnaître la nécessité d'un transfert rapide d'un patient dans un autre établissement,
- reconnaître le moment où une euthanasie est indiquée.

2.10 Développer un plan de gestion/de traitement, prescrire et administrer des médicaments de manière sûre ou proposer des mesures d'accompagnement dans certaines situations

L'étudiant(e) est capable d'établir un plan de gestion/de traitement adapté à la liste des diagnostics différentiels posés. L'étudiant(e) choisit la médication appropriée et procède à des mesures thérapeutiques de base. Elle/Il rédige une ordonnance et suggère des mesures diététiques.

Compétences requises:

- établir un plan de gestion pour un seul animal ou tout un troupeau,
- prendre en considération le bien-être d'un animal de même que les besoins et capacités des clients lors de l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan de traitement,
- expliquer les indications, les risques et les avantages d'un traitement recommandé,
- expliquer les indications, les effets secondaires indésirables et les interactions médicamenteuses, de même que les avantages d'une pharmacothérapie,

- expliquer les indications, les risques et les avantages de la médecine complémentaire,
- utiliser des produits médicaux et pharmaceutiques vétérinaires conformément à la législation (Loi sur les produits thérapeutiques LPTh, Ordonnance sur les médicaments vétérinaires OMédV, Loi sur les stupéfiants LStup),
- appliquer la législation en vigueur concernant les utilisations on-label, off-label de médicaments et les cascades de prescriptions,
- utiliser des antibiotiques prudemment et prendre en considération le risque d'une résistance aux antibiotiques,
- traiter et prévenir la douleur,
- expliquer les pratiques de sécurité alimentaire dans les exploitations agricoles,
- recommander des mesures préventives et prophylactiques adaptées aux espèces animales, aux dispositions législatives sur le bien-être des animaux (LPA, OPAn), aux données démographiques, aux facteurs de risque, à la santé et au bien-être des animaux et à la volonté de leur propriétaire,
- recommander une alimentation saine et des compléments appropriés afin d'assurer la santé de l'animal, la qualité des produits animaux, la santé des consommateurs et la durabilité,
- recommander and justifier un traitement diététique thérapeutique et préventif approprié.

2.11 Documenter les résultats médicaux obtenus

L'étudiant(e) est en mesure de documenter les résultats d'un examen vétérinaire effectué dans un domaine clinique ou non-clinique.

Compétences requises:

- documenter des résultats de tests, des listes de problèmes, un diagnostic différentiel, une notification en faisant usage d'une terminologie professionnelle,
- prioriser et récapituler des informations dans un rapport,
- rédiger un rapport diagnostique comprenant une interprétation et une discussion des résultats obtenus,
- compiler une documentation minutieuse, lisible, fournie en temps voulu et comprenant tous les éléments requis institutionnellement et juridiquement,
- documenter l'utilisation d'antibiotiques et d'autres médicaments réglementés par la législation (LStup),
- documenter et signaler des effets secondaires indésirables de médicaments.

2.12 Communiquer efficacement avec les propriétaires d'animaux, avec des médecins vétérinaires et autres intervenants

L'étudiant(e) est en mesure de recueillir des informations afin d'informer, de guider et d'instruire les clients non seulement oralement mais aussi par écrit. Elle/Il montre du respect pour les attentes et la confidentialité du client. L'étudiant(e) est capable de communiquer efficacement avec différents intervenants issus des différents domaines de la médecine vétérinaire, de la santé animale et de l'élevage. Elle/Il peut sélectionner et transmettre des informations pertinentes concernant un cas particulier à des spécialistes (inter- et intra-professionnels).

Compétences requises:

- communiquer efficacement avec les clients oralement ou par écrit, et choisir pour cela une forme de communication adaptée à la situation,
- aviser les clients et leur expliquer les risques, les avantages et les justifications des options proposées,
- communiquer des thèmes difficiles comme par exemple l'annonce de mauvaises nouvelles, ou la divulgation d'erreurs et d'événements indésirables (échecs diagnostiques et thérapeutiques, erreurs commises),
- rassembler des informations (orales ou écrites) priorisées, pertinentes, précises et adaptées à la situation et au bénéficiaire,

- compiler et livrer de solides arguments pour appuyer les informations présentées/les résultats et les diagnostics,
- gérer les positions et les responsabilités personnelles et professionnelles, juridiques et éthiques de manière appropriée.

2.13 Promouvoir la protection des animaux et la santé publique

Les médecins vétérinaires s'engagent dans la promotion de la santé et de la protection des animaux et des humains dans le cadre du concept „One Health“ („une seule santé“). L'étudiant(e) est apte à assumer des fonctions au sein du service vétérinaire national, lesquelles ont pour but de promouvoir la santé publique et animale. Elle/Il est en mesure de participer à une enquête épidémiologique où il faudra recueillir, manipuler et transporter des spécimens appropriés ou des échantillons. Elle/Il est aussi en mesure de détecter des signes suspects évocateurs de maladies animales transfrontières, de zoonoses et de maladies transmises par les aliments et de les signaler à l'autorité vétérinaire concernée. L'étudiant(e) recommande des programmes visant à la prévention et au contrôle des maladies.

Compétences requises:

- prendre en considération les aspects de la protection des animaux lors de recommandations de pratiques de gestion et d'alimentation,
- expliquer l'interaction entre les contrôles de santé animale et les mesures vétérinaires en rapport avec la santé publique, le rôle des médecins vétérinaires qui travaillent conjointement avec des docteurs en médecine humaine, des professionnels de la santé publique et des analystes du risque afin d'assurer un niveau élevé de sécurité alimentaire et de santé publique et animale,
- appliquer les principes fondamentaux de l'épidémiologie,
- recommander des outils diagnostiques et thérapeutiques appropriés afin de prévenir et de combattre les maladies animales transfrontières, les zoonoses et les maladies transmises par les aliments,
- décrire des programmes établis pour la prévention et le contrôle de maladies zoonotiques, contagieuses ou émergentes/ré-émergentes,
- justifier l'importance de la génétique et de la reproduction animales par rapport à la production animale et à la protection des animaux,
- identifier des maladies animales qui requièrent une notification du médecin vétérinaire auprès de l'autorité nationale concernée,
- recommander bio-sécurité et pratiques de sécurité alimentaire dans les exploitations agricoles,
- décrire les principes des inspections ante mortem et post mortem dans le cadre d'un abattage, en prenant compte des aspects liés à la protection des animaux,
- décrire les principes de base de l'économie de la santé animale,
- procéder à l'évaluation du bien-être d'un animal,
- prendre des mesures appropriées dans le cas de manquements aux dispositions relatives à la protection des animaux,
- décrire des thèmes juridiques pertinents concernant la protection des animaux et incluant les domaines de l'expérimentation animale, du transport et de la détention des animaux, ou encore de l'euthanasie.

2.14 Acquérir, appliquer et communiquer des connaissances scientifiques

L'étudiant(e) est en mesure de trouver et d'interpréter correctement toute littérature scientifique relative à la médecine vétérinaire et aux thèmes biomédicaux. Elle/Il est en mesure d'analyser des données, de communiquer ses connaissances et de fonder ses décisions sur des preuves scientifiques. Elle/Il connaît et apprécie l'importance de la recherche pour faire progresser ses connaissances. L'étudiant(e) est en mesure de mettre en question de nouvelles hypothèses ou thèses affectant son domaine de compétences et d'intégrer des connaissances et des outils nouveaux dans ses activités professionnelles.

Compétences requises:

- justifier la nécessité de formuler des questions de recherche et des hypothèses,
- déterminer et utiliser des bases de données scientifiques et des modules de recherche pour acquérir des informations pertinentes,
- analyser des données scientifiques en appliquant des statistiques descriptives de base,
- analyser de façon critique des informations/données pour des preuves scientifiques,
- appliquer les principes de l'intégrité scientifique,
- présenter et effectuer un rapport de données oralement et par écrit.